

BALYO

Société anonyme

74, avenue Vladimir Ilitch Lénine

94110 ARCUEIL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

SIRIS

103, rue de Miromesnil

75008 Paris

SARL au capital de 800.000 €

449 272 392 R.C.S. Paris

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de Versailles et du Centre

BALYO

Société anonyme

74, avenue Vladimir Ilitch Lénine

94110 ARCUEIL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société BALYO

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BALYO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimation du chiffre d'affaires :

Note 2.13 de l'annexe des comptes sociaux.

Risque identifié

Depuis 2021, le groupe exerce une part significative de son activité au travers des ventes de Kits Robotiques qui représentent un montant de 16,4 M€ (75% du chiffre d'affaires total).

Le chiffre d'affaires « Kits robotiques » est reconnu dès la mise à disposition du client dans une zone de stockage dédiée, et par conséquent comptabilisé avant la livraison physique au client dans le cas des ventes à livrer (« Bill-and-hold »). Cette méthode de reconnaissance implique un suivi spécifique des kits robotiques produits et stockés dans la zone de stockage dédiée.

Ces éléments nous ont conduit à considérer le dispositif de suivi comme un point clé de l'audit et, en conséquence, à adapter nos travaux pour vérifier la réalité du chiffre d'affaires reconnu.

Notre réponse

Nos procédures d'audit ont consisté notamment à :

- Analyser les termes contractuels et engagements de la société avec le client afin de confirmer le fait générateur de reconnaissance du chiffre d'affaires ;
- Comprendre le processus de suivi mis en place l'entreprise ;
- Participer à l'inventaire physique des Kits Robotiques présents dans la zone de stockage dédiée ;
- Rapprocher, sur la base d'un échantillon, le chiffre d'affaires ainsi comptabilisé avec les bons de commandes reçus, l'existence dans l'inventaire physique ou la preuve de sortie de la zone de stockage dédiée à l'initiative du client.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note annexe 2.13 aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BALYO par l'assemblée générale du 25 novembre 2016 pour Deloitte & Associés et par celle du 1er juillet 2010 pour SIRIS.

Au 31 décembre 2021, Deloitte & Associés et SIRIS étaient respectivement dans la sixième et douzième année de leur mission sans interruption, soit dans la cinquième année depuis que les titres sont admis sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 20 avril 2022

Les commissaires aux comptes

SIRIS

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink that reads "Emmanuel Magnier" followed by a stylized flourish.

Emmanuel MAGNIER

Stéphane MENARD

Comptes statutaires établis pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021

Bilan – Actif

BALYO	Notes	31/12/2021			31/12/2020
		Montant	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Bilan - Actif en euros					
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de développement	3				
Concessions, brevets, droits similaires	3	631 804	(406 604)	225 200	165 389
Fonds commercial					
Immobilisations en cours incorporelles	3				
Avances,acomptes immob.Incorporelles					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniq., matériel, outillage	3	681 393	(533 627)	147 766	166 756
Autres immobilisations corporelles	3	1 348 594	(833 929)	514 665	459 483
Immobilisations en cours corporelles					
Avances et acomptes	3				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations	3	289 128	(288 128)	1 000	101 000
Créances rattachées à participations	3	12 013 593	(4 164 934)	7 848 659	7 484 179
Autres titres immobilisés					
Prêts	3				
Autres immobilisations financières	3	2 164 934		2 164 934	2 077 900
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		17 129 445	(6 227 222)	10 902 223	10 454 706
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements	4	1 602 853		1 602 853	1 691 576
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	4	1 371 625		1 371 625	1 305 136
Marchandises	4				
Avances, acomptes versés/commandes	4	217 303		217 303	124 496
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés	5	11 224 013	(854 995)	10 369 018	11 878 457
Autres créances	5	2 299 751		2 299 751	2 765 679
TRESORERIE					
Valeurs mobilières de placement	6	53 599		53 599	133 552
Disponibilités	6	8 671 055		8 671 055	8 069 624
COMPTE DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	7	257 175		257 175	347 661
TOTAL ACTIF CIRCULANT		25 697 374	(854 995)	24 842 379	26 316 180
Frais émission d'emprunts à étaler					
Primes remboursement des obligations					
Ecarts de conversion actif		17 720		17 720	512 574
TOTAL ACTIF		42 844 538	(7 082 217)	35 762 321	37 283 460

Bilan – Passif

BALYO			
Bilan - Passif en euros		Notes	
			31/12/2021
			31/12/2020
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	8		2 701 659
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8		11 099 052
Réserves	8		
Réserve légale	8		15 200
Réserves statutaires ou contractuelles	8		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours	8		
Autres réserves	8		48 000
Report à nouveau	8		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	8		(2 115 270)
Subventions d'investissements	8		1 284
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES			11 749 925
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	11		
Avances conditionnées	11		240 000
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES			240 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	10		726 000
Provisions pour charges	10		285 785
TOTAL PROVISIONS			1 011 785
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11		9 925 000
Emprunts, dettes fin. Divers (1)	11		6 946
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12		2 273 038
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12		6 800 208
Dettes fiscales et sociales	12		2 167 956
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12		34 580
Autres dettes	12		49 341
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance	12		1 386 318
TOTAL DETTES			22 643 387
Ecart de conversion passif			117 223
TOTAL PASSIF			35 762 321
			27 338 409
			42 131
			37 283 460

Compte de résultat

BALYO			
Compte de résultat en euros		Notes	
			31/12/2021
			31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises			30 214
Production vendue			(104 813)
			19 859 254
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	14.1		20 586 532
Production stockée			66 490
Production immobilisée			(370 207)
Subventions d'exploitation			13 333
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	14.3		292 677
Autres produits	14.5		9
			(-65)
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			20 959 041
			19 838 902
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			159 434
Variation de stock (marchandises)			513 964
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)			6 680 267
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			8 586 635
Autres achats et charges externes	14.4		88 723
Impôts, taxes et versements assimilés	14.4		(460 715)
Salaires et traitements	14.4		5 503 931
Charges sociales	14.4		5 802 442
			523 495
			6 507 700
			7 265 431
			2 797 939
			2 949 705
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3		294 737
Dotations aux provisions sur actif circulant			389 318
Dotations aux provisions pour risques et charges			854 995
Autres charges	14.4		248 000
			772 000
			11 028
			58 000
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			23 670 249
			26 302 538
RESULTAT D'EXPLOITATION			(2 711 208)
			(6 463 636)
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	15		187 896
Reprises sur provisions et transferts de charges	15		187 143
Différences positives de change	15		514 793
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			2 406
			4 819
			31 093
			45 738
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			736 188
			237 700

CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements et provisions	15	1 151 934	3 815 921
Intérêts et charges assimilées	15	117 273	-
Différences négatives de change	15	2 071	9 047
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		39 909	36 942
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		1 311 186	3 861 910
RESULTAT FINANCIER		(574 998)	(3 624 211)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(3 286 207)	(10 087 846)
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	16	1 024 837	164 295
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 024 837	164 296
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16	596 525	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			87 955
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	16	15 197	285 785
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	16	184 663	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		796 385	373 740
RESULTAT EXCEPTIONNEL		228 453	(209 445)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			-
Impôts sur les bénéfices	17	(942 484)	(906 704)
TOTAL DES PRODUITS		22 720 066	20 240 897
TOTAL DES CHARGES		24 835 336	29 631 484
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)		(2 115 270)	(9 390 587)

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros.)

Table des matières

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs.....	7
1.1 Information relative à la Société et à son activité.....	7
1.2 Evènements marquants.....	7
Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables.....	10
2.1 Principe d'établissement des comptes.....	10
2.2 Immobilisations incorporelles.....	10
2.3 Immobilisations corporelles.....	10
2.4 Immobilisations financières	11
2.5 Stocks et Créances	11
2.6 Valeurs mobilières de placement	12
2.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie	12
2.8 Opérations en devises étrangères	12
2.9 Provisions pour risques et charges	12
2.10 Indemnité de départs à la retraite	13
2.11 Emprunts.....	13
2.12 Subventions publiques à recevoir.....	13
2.13 Chiffres d'affaires	13
2.14 Résultat financier	14
2.15 Résultat exceptionnel	14
Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	15
Note 4 : Stocks.....	16
Note 5 : Créances	16
Note 5.1 : Créances clients	16
Note 5.2 : Etats des créances	17
Note 6 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie	18
Note 7 : Comptes de régularisation	18
Note 8 : Capitaux propres	19
Note 8.1 : Variations des capitaux propres.....	19
Note 8.2 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions	20
Note 8.4 : Distribution de dividendes.....	22
Note 9 : Instruments de capitaux propres	22

<i>Note 9.1 : Bons de souscription d'actions</i>	22
<i>Note 9.2 : Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises</i>	23
<i>Note 9.3 : Actions gratuites</i>	23
Note 10 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation	25
Note 11 : Dettes financières	26
Note 12 : Echéances des dettes à la clôture	28
Note 13 : Détail des charges à payer	28
Note 14 : Résultat d'exploitation	29
<i>14.1 : Chiffre d'affaires</i>	29
<i>14.2 : Subventions</i>	29
<i>14.3 : reprises sur amortissements et provisions</i>	29
<i>14.4 : Charges d'exploitation</i>	29
<i>14.5 : Autres produits</i>	30
Note 15 : Produits et charges financiers	30
Note 16 : Produits et charges exceptionnels	30
Note 17 : Impôts sur les bénéfices	31
Note 18 : Parties liées	31
Note 19 : Engagements donnés et reçus	32
<i>19.1 Indemnité de départ à la retraite</i>	32
<i>19.2 Baux commerciaux</i>	32
<i>19.3 Garanties données et reçues</i>	33
<i>19.4 Engagements liés aux contrats</i>	33
Note 20 : Effectifs	33
Note 21 : Evènements postérieurs à la clôture	35
Note 22 : Tableau des filiales et participations	36
Note 23 : Honoraires des commissaires aux comptes	36

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les états financiers de synthèse sur 2 exercices tels que présentés, ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société le 25 mars 2022.

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en 2007, la Société BALYO (Société anonyme de droit français) a pour activité la conception d'automatismes dans tous les domaines, leur fabrication et leur commercialisation dans tous les secteurs.

Adresse du siège social :

74 Avenue Vladimir Ilitch Lénine, 94110 Arcueil, France

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 483 563 029 RCS de Créteil.

La société BALYO est ci-après dénommée la « Société ».

1.2 Évènements marquants

Exercice clos le 31 décembre 2021

- **24 mars 2021 :** BALYO poursuit sa collaboration avec XPO Logistics dans le cadre de tests d'une solution de chariot élévateur autonome en France. La société annonce un programme de tests d'une nouvelle technologie en collaboration avec XPO Logistics première entreprise de logistique en Europe à tester le nouveau chariot à mât rétractable robotisé de Balyo en conditions réelles. Le premier test est en cours dans un centre de distribution de XPO près de Blois, en France.
- **17 mai 2021 :** BALYO adopte le LIDAR digital d'Ouster pour ses robots de manutention Remplacement des capteurs 2D actuels par le LIDAR digital 3D d'Ouster pour permettre un niveau plus élevé d'autonomie. La société signe un partenariat stratégique avec Ouster, Inc. (NYSE : OUST), afin de déployer le LIDAR digital 3D d'Ouster sur ses robots de manutention. Dans le cadre de l'accord pluriannuel conclu, Ouster fournira ses capteurs de vision ultra-large OS0.
- **27 mai 2021 :** La société annonce un partenariat stratégique avec Körber pour améliorer la productivité et la sécurité des entrepôts. Le partenariat entre Körber et BALYO, développeur et intégrateur de robots de manutention avancés, permettra de proposer aux entreprises du monde entier la toute dernière technologie en matière d'équipements de manutention autonome.

- **7 juillet 2021** : La société annonce un partenariat avec son client FM Logistic pour ouvrir sa propre plateforme logistique « Fulfillment ». Ce partenariat entre BALYO et FM Logistic, expert de la supply chain a pour objectif de développer un centre logistique de référence dans la robotique mobile appliquée aux mouvements de palettes en France et en Europe. Cette plate-forme, située à Moissy-Cramayel, est une opportunité pour BALYO de poursuivre ses innovations technologiques grandeurs nature, accueillir ses clients et partenaires et ainsi soutenir sa dynamique commerciale.

La Société est annoncée également l'arrivée d'un nouveau Chief Sales Officer, Mark Stevenson, natif Américain et vivant en Europe depuis de nombreuses années, avec plus de 20 ans d'expérience internationale dans la logistique robotisée auprès des sociétés reconnues telle que JBT ou Dematic.

- **22 juillet 2021** : Dans le cadre de l'entrée de CAPZA Transition au capital du groupe Norcan, BALYO a fait usage de sa faculté de se faire racheter les 88.750 BSA émis à son bénéfice en juillet 2020 par Sherpa Mobile Robotics (SMR), filiale de Norcan. Pour rappel, afin de se concentrer sur sa nouvelle stratégie, BALYO avait conclu en début d'année 2020 un accord avec Norcan afin de lui permettre le développement opérationnel de la gamme Sherpa®, au travers de la société SMR créée à cet effet. Aux termes de cet accord, et en contrepartie notamment des dépenses de développement engagées, de l'apport de la propriété intellectuelle et des équipes nécessaires au développement de la gamme Sherpa®, SMR avait émis des BSA au bénéfice de BALYO pouvant lui donner accès, sous certaines conditions, jusqu'à 30% du capital de SMR. La cession des BSA est intervenue le 23 juillet prochain en contrepartie du versement en numéraire d'un prix d'1,1 M€ BALYO continuera à assister SMR dans le cadre des contrats de licence et d'assistance technique signés en 2020. (cf note 16 pour plus de détails).
- **15 octobre 2021** : BALYO annonce la réalisation d'une augmentation de capital par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, français et internationaux, pour un montant global de 7,8 millions d'euros. L'Offre Primaire a donné lieu à l'émission de 4 885 089 actions ordinaires nouvelles, soit 16,7% du capital social de la Société, à un prix par action de 1,25 euro (prime d'émission incluse) représentant une levée de fonds totale de 6 106 361,25 euros (prime d'émission incluse).
- **21 décembre 2021** : Pour la troisième année consécutive, BALYO et Linde Material Handling ont décidé de contractualiser leur collaboration via la signature d'un contrat cadre de commandes. Le partenaire industriel historique de BALYO s'est ainsi engagé à commander des solutions BALYO à hauteur de 13,9 M€ au cours de l'exercice 2022.

Au cours du second semestre 2021, la société a pris la décision de déménager son siège social situé à Ivry et par conséquent de résilier son bail. Après avoir informé le CSE en date du 2 novembre 2021, la société est rentrée en négociation avec le bailleur sur les modalités de départ, cette négociation s'est finalisée le 19 janvier 2022. Cette résiliation anticipée a donné lieu à restitution de la garantie à première demande d'un montant de 1,7M€ et du dépôt de garantie pour 177 K€. La société versera une indemnité d'éviction au bailleur d'un montant de 596 K€.

Impact de la crise sanitaire COVID-19 sur les comptes au 31 décembre 2021

L'Organisation Mondiale de la Santé a qualifié le 11 mars 2020 le développement du Covid-19 de pandémie. Les mesures de confinement, puis de sortie du confinement, mises en vigueur en Europe, cœur de l'activité de BALYO, ont conduit la Société à se réorganiser pour adapter son activité aux nouvelles contraintes liées à la pandémie.

Depuis fin mai 2020 la plupart des activités sont à nouveau réalisées sur site, et le recours au télétravail a fortement diminué. La production des kits et l'assemblage sur les chariots continuent sur le site de Moissy, de même que la validation sur le site d'Ivry. Le niveau d'approvisionnement et de stock permet la poursuite du travail d'assemblage dans de bonnes conditions. Plusieurs projets d'installation sont retardés à cause de l'interdiction des déplacements transfrontaliers.

La Société a eu recours au chômage partiel en S1 2020 et à l'APLD (activité partielle longue durée) pour la période d'octobre 2020 à fin mars 2021.

La nette reprise de l'activité, et les perspectives commerciales ont permis un retour à la normale au cours du second semestre 2021.

Même si la fin de l'année 2021 a été marquée par la propagation du variant Omicron, avec de nouvelles mesures sanitaires annoncées fin décembre, l'impact sur les activités de la Société a été très faible. Et devrait le demeurer sur les premiers mois de l'année 2022.

Même si la crise du Covid-19 semble en grande partie derrière nous, la Société demeure prudente et continue à étudier les possibilités de se procurer des capitaux supplémentaires, et/ou d'avoir recours à des financements supplémentaires pour couvrir les éventuels risques liés à une reprise de la pandémie.

Le Groupe pourrait ne pas réussir à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou ces capitaux pourraient ne pas être disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir :

- retarder, réduire ou supprimer le nombre ou l'étendue de son activité ; et
- conclure de nouveaux accords de collaboration à des conditions moins favorables pour lui que celles qu'il aurait pu obtenir dans un contexte différent.

Dans le cas où le Groupe lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des engagements contraignants pour le Groupe et ses actionnaires.

Un manque de liquidité, à court, moyen ou long terme, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Sur la base des éléments en sa possession ce jour, la Société considère qu'elle pourra faire face à ses échéances à 12 mois à la date d'arrêté des comptes.

Impacts chiffrés sur 2021

Le principal impact lié aux effets du confinement a été comme en 2020 la restriction des déplacements dont les dépenses sont restées stables sur l'exercice.

Les charges de personnel sont en légère baisse en 2021 (effet combiné de la baisse des effectifs et de la mise en place du chômage partiel entre janvier et mars 2021).

Concernant l'état de la situation financière, le Groupe a obtenu de la part de ses partenaires financiers un étalement du remboursement sur 5 ans de son PGE d'un montant total de 9,5 M€(cf. Note 11).

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la Société ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (ANC 2018-07 modifié par les règlements émis ultérieurement par le Comité de la Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Le Conseil d'administration a retenu le principe de continuité d'exploitation, qui doit permettre de couvrir ses besoins prévisionnels pour les 12 prochains mois, sur la base des éléments suivants :

- une trésorerie disponible de 8 724,6 K€ au 31 décembre 2021,
- une structure de coûts nettement abaissée en 2021,
- un plan de transformation de la Société centré sur la consolidation de ses partenariats avec Linde et Hyster-Yale, et le développement de ses ventes directes et auprès d'un réseau d'intégrateurs intra logistiques
- de la signature d'un contrat cadre de commande de LINDE Material Handling à hauteur de 13,9 M€ pour l'exercice 2022,
- l'étalement de la période de remboursement d'un prêt PGE obtenu en 2020 pour 9,5 M€ sur une durée de 5 ans (entre juin 2022 et juillet 2026),

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent principalement les logiciels. Le coût d'acquisition des licences logicielles est capitalisé sur la base du coût d'acquisition et du coût d'installation. Ces coûts sont amortis sur la durée estimée des logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée et sont présentées ci-après :

Type d'immobilisation	Période (en années)
Concessions, logiciels et brevets	1, 3, 5 et 20 ans

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets sont enregistrées en actifs.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Installations générales, agencements et aménagements divers	8 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
Prototypes	5 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	4 à 5 ans

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement de titres de participation et de dépôts de garantie.

Nom	Pays d'immatriculation	% de détention
BALYO INC	USA	100%
BALYO APAC	SINGAPORE	100%
LIDENCE	France	100%
MOWO	France	100%

Les créances financières détenues envers les filiales sont classées en immobilisations financières.

2.5 Stocks et Créances

Stocks

Les stocks de matières premières et de matières consommables sont évalués à leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constituée pour les références obsolètes ou excédentaires.

Les produits finis sont évalués à leur coût de production à l'exception de ceux qui, en phase de lancement de production, ont un coût de revient supérieur à leur prix de vente ainsi qu'aux produits obsolètes ou excédentaires. Une provision pour dépréciation ramène le stock de produits finis à sa valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente.

Les en-cours de production ont été évalués selon les mêmes principes en fonction de leur avancement dans la fabrication.

En cas de composants qui ne sont plus utilisés dans la production des kits d'automatisation, une dépréciation est faite au cas par cas.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances clients, dont les échéances varient selon la nature des marchés et des contrats sont généralement comprises entre 30 et 90 jours. Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisées à la juste valeur. Les évaluations ultérieures tiennent compte de la probabilité de recouvrement des créances pouvant amener à comptabiliser une perte de valeur spécifique pour créance douteuse déterminée de la manière suivante :

- les créances en contentieux sont entièrement dépréciées lorsque des éléments probants certains et précis démontrent l'impossibilité du recouvrement ;
- pour les autres créances douteuses, des pertes de valeur sont comptabilisées pour ajuster les montants recouvrables estimés sur la base des informations disponibles lors de la préparation des états financiers.

Les créances irrécouvrables sont constatées en résultat, et les provisions existantes sont reprises.

2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

2.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Disponibilités ».

2.8 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion font l'objet le cas échéant d'une provision pour risques d'un montant équivalent.

2.9 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont le cas échéant destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

2.10 Indemnité de départs à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan. Cf. Note 19.1.

2.11 Emprunts

La Société a contracté des emprunts sur la période soumis à intérêts, et les autres emprunts sont classés en dettes financières.

2.12 Subventions publiques à recevoir

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création.

2.13 Chiffres d'affaires

La société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

Les ventes de biens sont comptabilisées nettes de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété qui correspond généralement à la date d'expédition des produits aux clients.

Les revenus liés aux prestations de services (installations et maintenance) sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus.

Les contrats types de la Société incluent généralement les dispositions relatives à l'acceptation des clients. Cependant, s'il n'existe pas une acceptation spécifique du client dans le contrat, les produits sont reportés jusqu'à ce que les conditions d'acceptation soient satisfaites.

Vente de Kits Robotiques

Le produit est comptabilisé au moment où le contrôle des actifs est transféré au client. Le transfert du contrôle dépend notamment des termes contractuels et des incoterms applicables et peut parfois intervenir avant la livraison physique au client dans le cas des ventes à livrer (« Bill-and-hold »). Le Groupe retient le produit des ventes de marchandises évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou due, nette des retours, rabais, gestes commerciaux et remise sur volume.

Prestations de services

Ces services (assemblage sur chariot de base ou installations des robots sur site client) sont vendus soit en contrats propres avec le client, soit ils font partie d'une offre groupée de vente de kit robotiques à un client. À l'heure actuelle, le Groupe considère les équipements et les services comme des délivrables distincts et affecte la contrepartie entre ces délivrables selon la méthode du prix de vente. Étant donné que le service d'assemblage ou d'installation est un service permanent qui est reçu et consommé par les clients simultanément à la performance de l'entité, le Groupe comptabilise les produits de ce service à la délivrance de la prestation.

Contrats « Projet » :

La majorité des contrats « Projets » signés par le Groupe BALYO permet un transfert de contrôle progressivement de l'actif vendu (installation de kit robotiques dans une solution complète) à son client. Le chiffre d'affaires est donc reconnu en fonction du stade d'avancement. Les contrats types du Groupe incluent généralement les dispositions relatives à l'acceptation des clients. Cependant, s'il n'existe pas une acceptation spécifique du client dans le contrat, les produits sont reportés jusqu'à ce que les conditions d'acceptation soient satisfaites.

Maintenance :

Ces services sont vendus soit seuls dans des contrats avec les clients, soit groupés avec la vente du véhicule à un client. À l'heure actuelle, le Groupe comptabilise les équipements et les services sous forme de livrables distincts. Le Groupe comptabilise le produit des services en fonction du stade d'avancement. Le Groupe n'ayant aucune expérience ni indication concernant les coûts prévisionnels liés à l'obligation de maintenance, le chiffre d'affaires est comptabilisé de manière linéaire sur la durée du contrat.

Autres produits et services accessoires :

Certains services ou produits accessoires vendus (SAV, etc.), le transfert du contrôle a lieu à un moment précis et le chiffre d'affaires doit être comptabilisé immédiatement lors de la délivrance du service ou du produit.

La Société fabrique et commercialise des automatismes sur chariots manuels.

2.14 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement :

- aux produits et charges générés par les VMP ;
- la provision pour risque financier ;
- ainsi que des intérêts de compte courant pour lesquels la société applique un taux de 2% à ses filiales depuis 2018.

2.15 Résultat exceptionnel

Les charges et produits hors activités ordinaires de la Société constituent le résultat exceptionnel et sont principalement constitués de dotations aux provisions pour risques et d'un complément de prix pour la détention de BSA auprès de Norcan.

Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	31/12/2021
Concessions, brevets, droits similaires	518 852	112 952		631 804
Immobilisations incorporelles en cours	-			
Total immobilisations incorporelles	518 852	112 952	-	631 804
Installations techniques, matériel et outillages industriels	652 268	29 125		681 393
Installations générales, agencements, aménagements	677 946	319 408	452 361	544 993
Matériel de transport	12 369			12 369
Matériel de bureau, informatique, mobilier	750 867	40 365		791 232
Immobilisations corporelles en cours	-			-
Avances et acomptes	-			-
Total immobilisations corporelles	2 093 450	388 898	452 361	2 029 987
Autres participations	10 886 307	1 416 413		12 302 720
Prêts et autres immobilisations financières	2 077 900	121 827	34 793	2 164 934
Total immobilisations financières	12 964 207	1 538 240	34 793	14 467 654
TOTAL GENERAL	15 576 509	2 040 090	487 154	17 129 445

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	31/12/2021
Concessions, brevets, droits similaires	353 463	53 141		406 604
Autres postes d'immobilisations incorporelles	-			-
Total immobilisations incorporelles	353 463	53 141	-	406 604
Installations techniques, matériel et outillages industriels	485 512	48 115		533 627
Installations générales, agencements, aménagements	379 666	112 694	356 448	135 912
Matériel de transport	12 369			12 369
Matériel de bureau, informatique, mobilier	589 664	95 984		685 647
Immobilisations corporelles en cours	-			-
Avances et acomptes	-			-
Total immobilisations corporelles	1 467 211	256 793	356 448	1 367 556
Autres participations	3 301 128	1 151 934		4 453 062
Prêts et autres immobilisations financières				-
Total immobilisations financières	3 301 128	1 151 934	-	4 453 062
TOTAL GENERAL	5 121 802	1 461 868	356 448	6 227 222

La variation des immobilisations incorporelles et corporelles s'explique principalement par :

- Investissement dans les logiciels à hauteur de 113 K€
- Matériel et outillage industriels à hauteur de 29 K€
- L'achat de matériel informatique pour 40 K€
- L'installations générales, agencement pour 319 K€ Les agencements relatifs à Moissy I ont été mis au rebut à hauteur de 452 k€ suite au déménagement vers Moissy II.

La variation des immobilisations financières s'explique principalement par les flux sur les créances rattachées Balyo Balyo Apac.

Au 31 décembre 2021, les titres des filiales MoWo, Balyo Inc et Balyo Apac sont dépréciés à 100% pour un montant total de 288 K€ Les créances rattachées sont également dépréciées à hauteur de 4 165 K€, soit une augmentation de 1 052 K€ par rapport à 2020.

Note 4 : Stocks

STOCKS (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Matières premières et autres approvisionnements	1 602 853	1 691 576
Produits intermédiaires et finis	1 371 625	1 305 136
Marchandises	0	0
Total stocks brut	2 974 478	2 996 711
Dépréciation des stocks de matières premières		
Dépréciation des stocks de produits intermédiaires et finis	-	-
Total dépréciation des stocks		
Total des stocks	2 974 478	2 996 711

Les stocks de matières premières sont essentiellement constitués de composants (mécaniques ou électroniques) incorporés à l'automatisation des AGV, et les produits finis sont essentiellement liés aux stocks de chariots produits ou en cours de production.

Note 5 : Créances

Note 5.1 : Créances clients

	31/12/2021	31/12/2020
Clients et comptes rattachés	7 498 648	10 258 171
Créances cédées	-	-
Créances douteuses	-	-
Factures à établir	3 725 365	1 620 286
Dépréciations créances clients	(854 995)	
Total créances clients	10 369 018	11 878 457

Les échéances des créances clients sont les suivantes pour les deux exercices présentés :

Affectation créances Clients par échéance	31/12/2021	31/12/2020
Part non échu	684 742	3 824 028
Echu à moins de 90 jours	671 168	1 034 937
Echu entre 90 jours et quatre mois	175 752	168 722
Echu entre quatre mois et douze mois	1 087 215	152 266
Echu au-delà de douze mois	4 879 770	5 078 218
Total clients et comptes rattachés	7 498 648	10 258 171

Affectation créances Clients par Typologie	31/12/2021	31/12/2020
Amazon	-	-
Hyster Yale Group	97 075	101 146
Linde - Kion	1 817 813	5 637 020
Autres	140 734	(175 198)
Interco	5 443 026	4 695 203
Total clients et comptes rattachés	7 498 648	10 258 171

Note 5.2 : Etats des créances

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2021 ainsi que leurs ventilations à un an au plus ou plus d'un an :

ETATS DES CREANCES (Montants en euros)	31/12/2021		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	14 178 526	1 900 601	12 277 925
Total de l'actif immobilisé	14 178 526	1 900 601	12 277 925
De l'actif circulant			
Créances clients	11 224 013	11 224 013	
Personnel et comptes rattachés	17 878	17 878	
Etat - Crédit Impôt Recherche	1 850 089	1 850 089	
Créances sur l'Etat	397 375	397 375	
Avances et acomptes versés sur commandes	217 303	217 303	
Fournisseurs débiteurs	34 409	34 409	
Autres créances	-	-	
Total de l'actif circulant	13 741 066	13 741 066	
Charges constatées d'avance	257 175	257 175	
Total général	28 176 767	15 898 842	12 277 925

La société a reçu fin d'année 2019 une proposition de rectification à la suite d'une vérification de comptabilité portant sur les années 2015, 2016, 2017. L'essentiel des rectifications notifiées concerne le CIR dont la part relative à la sous-traitance est contestée par l'administration fiscale à hauteur de 286 K€ La Société conteste la décision de l'administration fiscale, à cet effet, cette somme a été comptabilisée en provision pour risques et charges dans son intégralité par mesure de prudence.

L'administration a appliqué ce même raisonnement concernant la part de sous-traitance des montants de CIR pour les années 2018, 2019 et 2020 et a déduit à ce titre provisoirement les montants correspondant des demandes de remboursements des CIR concernés. La Société a déposé une demande en contentieux sur le CIR 2018 et 2019 afin d'obtenir le remboursement des sommes retenues, soit un montant de 565 K€ A ce jour, le contentieux est toujours en cours.

Au 31 décembre 2021, le montant de la créance de CIR s'élève donc à 1 850 K€ et se décompose de la façon suivante :

- CIR 2021 : 942 K€ dont le remboursement est attendu sur 2022 ;
- CIR 2020 : 57 K€;
- CIR 2019 et 2018 : 565 K€;

- CIR 2017, 2016 et 2015 : 286 K€

Les autres actifs courants ont une échéance inférieure à un an.

Les créances de TVA sont relatives principalement à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de TVA demandé.

Note 6 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE NETTE (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Actions propres	53 599	44 802
Bons de souscription d'actions	-	88 750
Comptes bancaires et caisse	8 671 055	8 069 624
Total Valeurs Mobilières de Placement et Trésorerie nette	8 724 654	8 203 176

Les BSA Sherpa, au nombre de 88 750 BSA ont été souscrits par BALYO en juillet 2020, pour une valeur unitaire de 1€ Ils sont exerçables pour une valeur unitaire de 9€ à compter du 1er janvier 2025, à la condition que l'ensemble des contrats de partenariats liant les deux sociétés soient encore en cours à la date d'exercice.

La société a cédé l'ensemble de ses BSA en juillet 2021 (cf. note 1.2) en contrepartie du versement d'un prix de 1,1 M€ A cet effet, le montant comptabilisé au 31 décembre 2021 a été reclassé en sortie sur la période.

Note 7 : Comptes de régularisation

Le montant des charges constatées d'avance par nature s'analyse comme suit :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Energie	7 886	0
Locations immobilières et charges locatives	145 333	256 775
Taxe foncière	28 551	
Honoraires	18 483	15 700
Maintenance	28 716	15 889
Annonces / Communication	2 134	27 719
Frais de Formation	-	21 771
Tickets resto		3 845
Visite médicale		12
Sites internet	1 480	2 193
Télécom	1 302	-
Assurances	16 269	
Autres	7 021	3 757
Total des charges constatées d'avance	257 175	347 661

Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes et financières et correspondent pour l'essentiel à des charges de maintenance de logiciels, de prime d'assurances et des charges de loyers.

Note 8 : Capitaux propres

Note 8.1 : Variations des capitaux propres

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2021 s'analyse comme suit :

BALYO								
Variation des capitaux propres	Capital <i>Nombre d'actions</i>	Capital	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Subvention d'investissement	Capitaux propres
Montant en euros								
Au 31 décembre 2020	28 790 498	2 303 240	15 167 014	63 200	(0)	(9 390 587)	1 475	8 144 342
Affectation du résultat 2020			(9 390 587)			9 390 587		-
Reprise de subvention							(191)	(191)
Résultat net 2021						(2 115 270)		(2 115 270)
Exercice de BSPCE	80 000	6 400	121 600					128 000
Augmentation de capital en AGA	15 150	1 212	(1 212)					-
Augmentation de capital en numéraire	4 885 089	390 807	5 715 554					6 106 361
Frais d'augmentation de capital			(513 317)					(513 317)
Augmentation de capital par émission d'action gratuite								-
Au 31 décembre 2021	33 770 737	2 701 659	11 099 052	63 200	(0)	(2 115 270)	1 284	11 749 925

Note 8.2 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions

Le capital social est fixé à la somme de 2 701 659 €. Il est divisé en 33 770 737 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,08 €

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), et Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

La société détient également 45 699 actions propres comptabilisées en VMP pour une valeur de 53 598, 59 € au 31 décembre 2021.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2021	31/12/2020
Capital (en euros)	2 701 659	2 303 240
Nombre d'actions	33 770 737	28 790 498
Valeur nominale (en euros)	0,08	0,08

Note 8.3 : Historique du capital social

Date	Nature des opérations	Mouvement sur le capital en €	Prime d'émission en €	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €
	Au 31 décembre 2020	2 303 240	15 167 014	28 790 498	
25 mars 2021	Exercice de BSPCE	6 400	121 600	80 000	0,08
1er juin 2021	Affectation du résultat 2020		(9 390 591)		0,08
30 septembre 2021	Attribution AGADP	1 212	(1 212)	15 150	0,08
19 octobre 2021	Augmentation de capital en numéraire	390 807	5 715 554	4 885 089	0,08
19 octobre 2021	Imputation des frais d'AK en moins de la PE		(513 317)		
	Au 31 décembre 2021	2 701 659	11 099 052	33 770 737	

Note 8.4 : Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices clos aux 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020.

Note 9 : Instruments de capitaux propres

Note 9.1 : Bons de souscription d'actions

Date	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caduques	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Prix de souscription par action en €	Durée d'exercice	Volatilité	Taux sans risques
02/12/2016	BSA #3	100 000	100 000	-	-	-	1,60 €	10 ans	27,69%	-0,34%
12/10/2017	BSA #4	20 000	20 000	-	-	-	6,36 €	3 ans	30,79%	-0,69%
Au 31 décembre 2021		120 000	120 000	-	-	-				

Les droits à exercice pour les « BSA #3 » sont acquis annuellement par quart à chaque date d'anniversaire de l'attribution. Ils ont été souscrits par les bénéficiaires au prix de 1,60 € par BSA. L'exercice des bons n'est pas soumis à une condition de performance. En revanche, il est soumis à une condition de présence. Le dernier bénéficiaire ayant quitté la société Balyo en date du 2 octobre 2018, les options détenues sont ainsi devenues caduques.

Les « BSA #4 » ont été acquis par les administrateurs indépendants de BALYO au prix de 1,10 € par BSA et permettaient de souscrire à des actions nouvelles au prix de 6,36 € par action. Ils étaient librement exerçables à tout moment à compter de leur date d'émission et ce pendant une période de 3 ans. Les options non exercées sont ainsi devenues caduques le 12 octobre 2020.

Au 31 décembre 2021, il ne reste aucun bon de souscription d'actions en circulation.

Note 9.2 : Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises

Date	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caduques	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Prix de souscription par action en €	Durée d'exercice	Volatilité	Taux sans risques
27/02/2015	BSPCE #8	985 000	125 000	465 000	395 000	395 000	1,60 €	10 ans	32,74%	-0,08%
16/12/2015	BSPCE #9	105 000	0	50 000	55 000	55 000	1,60 €	10 ans	31,94%	0,02%
12/05/2016	BSPCE #10	85 000	0	30 000	55 000	55 000	1,60 €	10 ans	30,66%	-0,36%
02/12/2016	BSPCE #11	125 000	12 500	37 500	75 000	75 000	1,60 €	10 ans	27,69%	-0,34%
24/04/2017	BSPCE #12*	170 000	42 500	127 500	0	0	1,60 €	10 ans	27,46%	-0,31%
08/06/2017	BSPCE #13	1 125 000	474 000	0	651 000	651 000	4,11 €	10 ans	27,17%	-0,40%
Au 31 décembre 2021		2 595 000	654 000	710 000	1 231 500	1 231 000				

*caducs au 31 janvier 2020.

Les droits à exercice pour les « BSPCE #8, #9, #10, #11, #12 » sont acquis chaque année par quart à compter de la date d'attribution pendant 3 ans. Ils ont été souscrits par les bénéficiaires au prix de 1,60 € par bon. L'exercice des bons est soumis à une condition de présence.

Les droits à exercice pour les « BSPCE #13 » sont acquis chaque année par quart à compter de la date d'attribution pendant 3 ans. Ils ont été souscrits par les bénéficiaires au prix de 4,11 € par bon. L'exercice des bons est soumis à une condition de présence.

Note 9.3 : Actions gratuites

Date	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caduques	Nombre d'AGA définitivement attribuées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre
29/09/2020	AGADP	16 700	1 550	15 150	15 150	449 955
31/03/2021	AGADP	1 000	0	0	1 000	30 700
Au 31 décembre 2021		17 700	1 550	15 150	16 150	480 655

Plan AGADP

Le conseil d'administration du 29 septembre 2020 a attribué 16 700 actions gratuites de préférence aux salariés de la Société suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 26 juin 2020.

La juste valeur de l'avantage octroyé sur la base de la valeur de l'action à la date d'attribution, ajustée de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur (exemple : dividendes). Comme indiqué dans la note 8.4, aucun dividende n'a été pris en compte lors de l'évaluation.

Les actions gratuites de préférence du plan « AGADP » sont acquises sous condition de présence d'un an à compter du 29 septembre 2020.

Une fois acquise définitivement ces actions de préférence seront convertibles en fonction d'un ratio de conversion réalisé sur la base de ration de performance sur la base de 5 tranches chacune de 3 340 AGADP jusqu'en 2024, comme suit :

- Sur la base de critère d'atteinte de chiffre d'affaires et de marge cumulées sur les quatre prochaines années, soit 1 AGADP = 100 actions ordinaires
- En cas de non atteinte du ratio de performance, 1AGADP sera convertie en une action ordinaire.

Concernant les tranches soumises à conditions de performances, nous avons retenu que

- la tranche 1 serait atteinte selon la probabilité de 100 %, soit 334 000 actions ordinaires à créer.
- la tranche 2 serait atteinte selon la probabilité de 50%, soit 167 000 actions ordinaires à créer.
- le management a estimé que les conditions de performances des tranches 3 à 5 ne seront pas atteintes.

Au 31 décembre 2021, au titre du plan AGADP du 29 septembre 2020 et après prise en comptes des départs sur la période :

- 15 150 actions ordinaires ont été créées le 29 septembre 2021 ;
- 449 955 actions ordinaires restent à créer au titre des tranches 1 et 2 sur un total maximum de 1 670 000 actions ;

Le 31 mars 2021, 1 000 nouvelles actions AGADP ont été attribuées. Les hypothèses retenues concernant la réalisation des différentes conditions sont identiques aux AGADP émises en 2020, soit 30 700 actions ordinaires à créer.

L'atteinte des conditions de performance est revue à chaque clôture. Au 31 décembre 2021, les conditions de performance de la tranche 1 ont été atteintes. Les probabilités d'atteindre les autres tranches restent inchangées. Ainsi, sur les 449 955 actions ordinaires à créer, 299 970 actions seront définitivement attribuées au titre de la tranche 1 lors de l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2021.

Note 9.4 : BSA

BSA au profit d'AMAZON

En date du 9 janvier 2019, la société Balyo a signé un « transaction agreement » le 9 janvier 2019. L'accord prévoit un niveau de commande d'un montant de 300 M€ de robots automatisés à Balyo sur une période de 7 ans.

En contrepartie de ce chiffre d'affaires, Balyo va octroyer des BSA (Bon de Souscription d'Action) au profit d'Amazon selon les conditions suivantes :

- Un total de 11 753 581 actions nouvelles à émettre sur 7 ans de 0,08 centimes de valeur nominale assortie d'une prime d'émission de 2,95 euros par action émise. Le prix unitaire des actions nouvelles émises attachés à chaque bon est fixé à 3,03 euros et devra être libéré en espèces ;
- Le Groupe travaillant avec Amazon avant la date de signature de contrat en janvier 2019, le chiffre d'affaires à retenir est celui contractés dès le 1^{er} janvier 2017.
- Le plan est divisé en 26 tranches, représentant chacune un montant de chiffre d'affaires à atteindre.
 - o Sur la tranche 1 : Amazon acquiert 1 621 184 BSA dès que le montant des commandes octroyées à Balyo est égal ou supérieur à 10 M€ en cumul à partir du 1^{er} janvier 2017 ;
 - o Sur les tranches 2 à 26 : Amazon acquiert 405 296 BSA à chaque étape de paiement de 12 M€ à partir du 1^{er} janvier 2011 (25 tranches*12 M€ soit un total de 300 M€ de chiffre d'affaires) ;

Pour l'année 2021, les BSA à émettre au profit d'Amazon s'établissent à 28 113 BSA pour un montant total de 12 K€

Le nombre total de BSA à émettre au 31 décembre 2021 s'établit à 750 993 BSA.

Note 10 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

Litiges et passifs

Le groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par le groupe, sur la base des demandes, des obligations légales et des avis émis par les avocats du groupe. Au 31 décembre 2021, aucune provision pour litige n'a été constatée dans les comptes.

Provision pour garantie

La Société accorde à ses clients une garantie contractuelle pour les produits livrés (en Europe 2 ans à compter de la date de livraison où 6.000 heures d'usage, dans le reste du monde 1 an à compter de la date de livraison pour un usage illimité).

L'essentiel des appels en garantie sont transmis par les 2 principaux partenaires de la Société (LMH et Hyster-Yale) qui avancent en trésorerie les coûts de réparation engagés auprès des clients finaux et lui demandent le remboursement sur base de rapports qui détaillent chacune des réparations effectuées.

La Société est amenée régulièrement à contester une partie des appels en garantie qu'elle juge non contractuel. Ce n'est que lorsque les parties sont d'accord que ses appels sont payés.

L'analyse des statistiques d'appel en garantie collectées a permis à la Société d'estimer au 31 décembre 2020 une provision pour garantie pour l'ensemble du parc de produits finis installés et encore sous garantie à cette date.

La Société a enregistré dans les comptes clos au 31 décembre 2021 en coût des ventes d'une part des appels en garantie acceptés au titre des exercices antérieurs pour un montant global de 458 K€ et d'autre part une provision pour garantie de 726 K€ correspondant aux appels en garantie probables mais non encore reçus et/ou acceptés relatifs au parc de produits finis installés et encore sous garantie au 31 décembre 2021.

La dotation est comptabilisée dans les coûts des ventes.

Provision pour impôts

La société a reçu fin d'année 2019 une proposition de rectification suite à une vérification de comptabilité portant sur les années 2015, 2016, 2017. L'essentiel des rectifications notifiées concerne le CIR dont le montant est contesté

partiellement à hauteur de 286 K€ L'administration a déduit ce montant des demandes de remboursement des CIR 2018 et 2019 effectués en 2020. Elle a appliqué le même raisonnement aux CIR 2018 et 2019 et déduit à ce titre provisoirement une somme complémentaire de 565K€

A ce jour, le contrôle est toujours en cours. La Société conteste la décision de l'administration fiscale, mais par mesure de prudence elle a pris la décision de déprécier la créance pour les années 2015 à 2017, ce qui représente un montant de 286 K€

PROVISIONS (montant en euros)	31/12/2021			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Provisions pour litiges prud'homaux	-			
Provision pour garantie	718 000	248 000	240 000	726 000
Provisions pour perte de change	514 793		514 793	0
Provisions pour impôts	285 785			285 785
Total provisions pour risques et charges	1 518 578	248 000	754 793	1 011 785

Note 11 : Dettes financières

Les emprunts et dettes financières divers sont composés d'emprunts participatifs par des organismes publics (BpiFrance), d'emprunts auprès d'établissements de crédits ainsi que de subventions dont l'attribution définitive était conditionnée.

Le tableau ci-dessous présente la composition et l'évolution des emprunts et dettes financières divers :

Evolution des dettes financières (Montant en €)	Emprunts	Emprunts divers	PGE	Total
Au 1er janvier 2021	1 075 000	-	9 500 000	10 575 000
(+) Encaissement				
(-) Remboursement	(410 000)			(410 000)
Au 31 décembre 2021	665 000	-	9 500 000	10 165 000

- **Prêt à taux zéro BpiFrance de 1 100 K€**

Le 7 décembre 2015, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance un prêt à taux zéro (PTZI), pour l'innovation de 1 100K€, ne portant pas intérêt. Le remboursement débutera le 31 mars 2018 sur une durée de 5 ans avec une échéance annuelle de 220K€ Le solde de la dette s'élève à 330 K€au 31 décembre 2021 contre 550 K€31 décembre 2020.

- **Avance remboursable OSEO 950 K€**

Le 23 mars 2014, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance une aide à l'innovation remboursable de 950K€ne portant pas intérêt pour le développement d'une solution de stockage automatique grande hauteur avec ces robots mobiles, sans infrastructures.

Les versements de Bpifrance se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- 1^{er} versement de 500K€ postérieurement à la signature du contrat (reçu en mai 2014),
- Le solde à l'achèvement des travaux, soit en août 2015.

Suite au succès commercial, les remboursements sont échelonnés trimestriellement, à partir du 31 mars 2017, avec une échéance trimestrielle de 47,5K€ le solde au 31 décembre 2021 est de 95 K€

- **Avance remboursable BPI (400 K€)**

Le 8 août 2019, BALYO SA a obtenu de la part de Bpifrance une aide à l'innovation remboursable de 400K€ ne portant pas intérêt pour le développement de nouveaux prototypes de chargeurs sans contact permettant un chargement efficace et sécurisé pour les AGV.

Les versements de Bpifrance se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- Premier versement de 240K€ postérieurement à la signature du contrat (reçu en août 2019),
- Solde en février 2022.

À la suite du succès commercial, les remboursements sont échelonnés trimestriellement, à partir du 30 septembre 2022, avec une échéance trimestrielle de 20K€

Le solde de la dette au 31 décembre 2021 est de 240 K€

- **Obtention en 2020 d'un PGE**

La société a obtenu un prêt garanti par l'Etat d'une valeur de 9 500 K€, dont les modalités sont les suivantes :

Date	Organisme prêteur	Montant alloué	Montant encaissé à la clôture	Taux d'intérêt annuel	Durée et échéancier
Juin 2020	CIC	3 800 K€	3 800 K€	1,40%	48 mensualités à compter de juillet 2022
Juin 2020	HSBC	1 700 K€	1 700 K€	0,47%	16 versements trimestriels à compter de septembre 2022
Juin 2020	Société générale	1 000 K€	1 000 K€	1,26%	16 versements trimestriels à compter de septembre 2022
Juillet 2020	BpiFrance	3 000 K€	3 000 K€	2,36%	16 versements trimestriels à compter d'octobre 2022
TOTAL		9 500 K€	9 500 K€		

L'ensemble de ce prêt de 9 500 K€ a été garanti à hauteur de 90% par l'Etat. Ce prêt est garanti à hauteur de 90% par l'Etat français avec une maturité initiale de 12 mois et une option d'extension pouvant aller jusqu'à 5 ans exerçable par BALYO (jusqu'à juin 2026). BALYO a finalisé ses négociations sur le premier semestre 2021 pour l'obtention d'un étalement du remboursement de son PGE dont les modalités par institution bancaire sont décrites ci-avant.

Note 12 : Echéances des dettes à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en euros)	31/12/2021			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	9 931 946	1 313 734	8 618 212	
Obligations remboursables en actions	-			
Dettes financières	-			
Avances conditionnées	240 000	80 000	160 000	
Groupe et associés	-			
Total des dettes financières	10 171 946	1 393 734	8 778 212	
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 800 208	6 800 208		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 273 038	2 273 038		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	797 622	797 622		
Personnel et comptes rattachés	1 062 138	1 062 138		
TVA, autres impôts, taxes et versements assimilés	308 196	308 196		
Dettes sur immobilisations	34 580	34 580		
Autres dettes	49 341	49 341		
Total des dettes d'exploitation	11 325 123	11 325 123		
Produits constatés d'avance	1 386 318	1 386 318		
Total général	22 883 387	14 105 175	8 778 212	0

Note 13 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours des deux exercices présentés :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	1 085 103	741 363
Fournisseurs d'immobilisation - Factures non parvenues	-	-
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 085 103	741 363
Dettes fiscales et sociales		
Charges sociales à payer	496 396	390 594
Personnel - provisions variables	502 920	99 010
Personnel - provision congés payés	547 584	565 391
Personnel - autres charges à payer	11 634	14 323
Etat - charges à payer	96 252	252 592
Total des dettes fiscales et sociales	1 867 071	1 321 910
Intérêts courus sur concours bancaires courants	-	-
Total autres dettes financières	-	-
Total général	2 952 174	2 063 273

Note 14 : Résultat d'exploitation

14.1 : Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires Montants en euros	31/12/2021		31/12/2020	
	France	Exportation	France	Exportation
Production de biens	3 409 436	12 928 052	(1 249 458)	11 387 016
Production de services	761 771	3 457 059	1 078 203	8 643 493
Ventes de marchandises	12 950	17 264	60 277	(165 090)
Autres refacturations annexes			-	-
Total Chiffre d'affaires	4 184 157	16 402 374	(110 978)	19 865 419
	20 586 532		19 754 442	

14.2 : Subventions

Au 31 décembre 2021, une subvention de 13 333€a été obtenue dans le cadre de l'embauche d'apprentis.

14.3 : Reprises sur amortissements et provisions

Reprise sur amortissements et provisions

- Une reprise pour garantie à hauteur de 240 000 €

14.4 : Charges d'exploitation

Charges externes

Les charges externes se décomposent de la manière suivante :

Charges externes (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Déplacements, Missions et Réceptions	619 089	688 450
Achats de fournitures	454 764	441 343
Locations immobilières / mobilières	1 504 165	1 376 276
Rémunérations Interm. Honoraires	865 546	1 134 468
Publicité, Relations extérieures	206 724	178 103
Transports sur achats	15 136	190 722
Sous-traitance, études et recherches	236 521	105 975
Entretien et réparation	800 271	889 227
Frais postaux et télécommunications	89 877	54 046
Primes d'assurances	102 186	125 140
Personnel intérimaire	546 772	594 351
Autres charges	62 880	24 342
Total	5 503 931	5 802 442

Impôts et taxes

Les impôts et taxes correspondent principalement à la taxe d'apprentissage et à la formation continue, TVTS, ainsi qu'aux impôts fonciers.

Frais de personnel

Frais de personnel (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Salaires	6 507 700	7 265 431
Charges sociales	2 797 939	2 949 705
Total	9 305 639	10 215 137

Autres charges

Les autres charges correspondent principalement aux jetons de présences pour 9 633€

14.5 : Autres produits

Les autres produits sont non significatifs au 31 décembre 2021.

Note 15 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Reprise provision financière	514 793	-
Revenus de valeurs mobilières	31 093	45 738
Autres intérêts et produits assimilés	187 896	187 143
Gains de change	2 406	4 819
Total des produits financiers	736 188	237 700

CHARGES FINANCIERES (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et charges assimilées	117 273	-
Charges sur valeurs mobilières	39 909	36 942
Pertes de change	2 071	9 047
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 151 934	3 815 921
Total des charges financières	1 311 186	3 861 910

Au 31 décembre 2021 les dotations financières correspondent à la dépréciation des titres et des créances rattachées des filiales MoWo et Balyo Apac.

Note 16 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Sur opérations en capital	1 024 837	164 295
Sur opérations de gestion	-	-
Total des produits exceptionnels	1 024 837	164 295

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dotations sur provisions et dépréciations et transferts de charges	15 197	
Sur opérations de gestion	596 525	285 785
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	184 663	87 955
Total des charges exceptionnelles	796 385	373 740

Les produits exceptionnels sont principalement constitués du complément de prix sur les BSA Norcan suite à la cession pour 1,1 M€ réalisée au mois de juillet 2021 (voir note 1.2).

Les charges exceptionnelles sont constituées de valeurs comptables des éléments d'actifs cédés pour 184 663 € (dont 88 750 € liés aux BSA Norcan) au 31 décembre 2021. Les charges sur opérations de gestion correspondent en totalité à l'indemnité de résiliation du bail commercial des locaux d'Ivry (cf. Note 1.2).

Note 17 : Impôts sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt.

Les montants comptabilisés en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont des produits relatifs essentiellement au Crédit Impôt Recherche (CIR) et se sont élevés à :

- 942 484 € en 2021
- 906 704 € en 2020

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la société s'établit au 31 décembre 2021 à 70,9 M€. Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux intermédiaire en vigueur en France, soit 26,50%.

Note 18 : Parties liées

Rémunérations des dirigeants (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, le Président du Conseil de Surveillance, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents). Les rémunérations versées aux dirigeants s'analysent de la façon suivante (en K€) :

Rémunération des mandataires sociaux (en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Rémunérations fixes dues	224	187
Rémunérations variables dues	0	0
Avantages en nature FBA	5	5,3
Garantie sociale de chômage	6	22
Jetons de présence	34	25
TOTAL	268	239

Note 19 : Engagements donnés et reçus

19.1 Indemnité de départ à la retraite

Méthodologie de calcul

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées aux dates de clôtures des deux exercices présentés. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision dans les comptes de la société mais constitue un engagement hors bilan.

Ce montant est déterminé aux différentes dates de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2021	31/12/2020
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 65/67 ans	
Conventions collectives	SYNTEC - bureaux d'études	
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	1,00%	0,50%
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Taux de revalorisation des salaires	1,5%	1,5%
Taux de turn-over	Faible	Faible
Taux de charges sociales	Non cadres : 45,00 % Cadres : 45,00 %	

Engagements calculés

Les engagements calculés pour indemnités de départ à la retraite s'analysent comme suit :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Montant des engagements	354 784	433 350

19.2 Baux commerciaux

Locations immobilières : charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2021 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail	Date de fin du bail	Charges de l'exercice 2021 (HT)	Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation (TTC)	
				A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Bail commercial MOISSY	15/02/2014	14/02/2023	200 045	200 045	25 005
Bail commercial IVRY*	01/02/2018	28/02/2022	707 817	112 000	0
Bail commercial MOISSY 2	15/04/2021	15/04/2030	125 821	389 649	914 597
Bail commercial ARCUEIL	01/03/2022	01/03/2028	-	-	928 639

*résiliation anticipée (cf note 1.2)

Le nouveau bail à Arcueil intègre une franchise de loyer jusqu'en octobre 2023.

19.3 Garanties données et reçues

Garanties reçues

La société ne bénéficie pas de garanties reçues au 31 décembre 2021.

Garanties données

Le 12 juillet 2017, la Société a signé avec le groupe Sirius un bail de 12 ans dont 6 ans ferme pour la location d'un immeuble de bureaux et d'activités situé 3 rue Paul Mazy à Ivry sur Seine et ainsi de transférer son siège social de Moissy Cramayel à Ivry. Ce bâtiment de 3 300m², dont les 2/3 de bureaux devrait permettre à la Société de répondre à ses objectifs de développement. Dans le cadre de ce bail, la Société a consenti une garantie à première demande au bailleur de 1,7 M€ ainsi qu'un dépôt de garantie à hauteur de 168 K€(cf. note 21). Faisant suite à la résiliation anticipée des locaux obtenue le 19 janvier 2021 mentionnant la restitution de ces sommes (voir note 21), le montant total de 1,9 M€ présente une échéance inférieure à 1 an et a été présenté comme tel dans les présents états financiers (voir note 5.2).

Le 12 avril 2021, la Société a signé avec le groupe Prologis France IX EURL un bail de 9 ans pour la location d'un immeuble de bureaux et d'activités situé au sein de l'immeuble portant la dénomination « Moissy I DC2 », au Parc de Chanteloup 2000, RD N°57, 77550 Moissy Cramayel. Dans le cadre de ce bail, la Société a consenti un dépôt de garantie à hauteur de 113 K€ versé au cours de l'exercice 2021.

19.4 Engagements liés aux contrats

- **Contrat de partenariats avec LINDE MATERIAL HANDLING**

En date du 4 novembre 2014, la Société, a signé un premier accord global de partenariat industriel et commercial avec le groupe LINDE MATERIAL HANDLING pour une durée de trois ans.

LINDE MATERIAL HANDLING, leader européen de la manutention, fait partie du Groupe KION GROUP AG et est la maison mère de FENWICK, la marque française du groupe.

Au titre de cet accord de partenariat, la Société et LINDE MATERIAL HANDLING développent, et commercialisent une gamme de robots de manutention autonomes sous le nom de « Linde Robotics ».

La Société et LINDE MATERIAL HANDLING ont convenu de la mise en place d'une force de vente conjointe afin de promouvoir et commercialiser efficacement les robots de manutention autonomes.

Il est également prévu que la Société forme les employés de LINDE MATERIAL HANDLING en charge de la distribution et de la maintenance des robots de manutention autonomes de la gamme.

Selon les termes de cet accord, chaque partie peut résilier le contrat de plein droit sur avis signifié par courrier et sans compensation de l'autre partie :

- dans le cas d'un changement de propriété directe de l'autre partie, d'une fusion ou d'une scission ;
- dans le cas de l'acquisition de 10 % ou plus du capital par un concurrent directe de Linde.

En outre, dans le cas où LINDE céderait sa participation dans la Société, la Société est en droit de mettre fin de façon discrétionnaire au contrat de partenariat.

À la suite des succès commerciaux rencontrés ainsi qu'à la qualité de la collaboration, la prorogation de ce partenariat a été signée en mai 2017 au niveau de KION GROUP AG pour une durée de dix ans (6 ans avec la possibilité d'étendre à 10 ans). Un avenant à ce contrat a été signé en septembre 2019, améliorant notamment les conditions de paiements sous forme d'acompte versés à la commande plus élevés.

Le contrat cadre de commandes pour 2022 par le Groupe Linde Material Handling au profit de Balyo s'établit à 13,9 M€

- **Contrat de partenariats avec HYSTER-YALE**

En date du 29 octobre 2015, la Société, par l'intermédiaire de sa filiale américaine BALYO Inc., a signé un accord global de partenariat industriel et commercial avec le groupe HYSTER-YALE.

HYSTER-YALE confère ainsi à la Société un accès privilégié au marché de la manutention en Amérique du Nord au travers de ses deux marques historiques : HYSTER (principalement positionné sur les chariots industriels lourds) et YALE (principalement positionnée sur les chariots électriques).

Cet accord signé pour une durée de trois ans vise à développer la présence des solutions de la Société en Amérique du Nord et à offrir aux clients d'HYSTER-YALE une gamme complète de robots autonomes couvrant l'ensemble des besoins de la manutention indoor. La Société et HYSTER-YALE ont convenu de la mise en place d'une force de vente conjointe afin de promouvoir et commercialiser efficacement les robots de manutention autonomes.

Il est également prévu que la Société forme les employés de HYSTER-YALE en charge de la distribution et de la maintenance des robots de manutention autonomes de la gamme. Ce contrat a été renouvelé pour une période de dix ans en novembre 2018.

La Société a notifié à Hyster-Yale en janvier 2021 la perte de l'exclusivité des ventes dont elle bénéficiait sur le territoire couvert dans le contrat 2018 suite au non-respect de son engagement de commande annuel de robots/kits en 2020.

- **Contrat de partenariats avec AMAZON**

Début janvier 2019, la Société a annoncé un accord commercial de 7 ans avec le géant de l'e-commerce Amazon. Cet accord est entré en vigueur suite à la décision de l'Assemblée générale du 22 février 2019 qui a attribué à Amazon 11.753.581 Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), chacun ayant une durée de vie de sept ans et donnant droit de souscrire à 1 action nouvelle. Dans le cas où tous les BSA seraient exercés, Amazon obtiendrait le droit de souscrire jusqu'à 29 % du capital de BALYO pour un niveau de commandes total atteignant 300 millions d'euros.

Note 20 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS au 31 décembre	Exercice 2021	Exercice 2020
Cadres	95	107
Non cadres	22	16
Total effectifs moyens au 31 décembre*	117	123

* Hors mandataires sociaux

Note 21 : Evènements postérieurs à la clôture

Le 19 janvier 2022, la société a obtenu d'un commun accord avec son bailleur la résiliation anticipée de son bail situé dans les locaux d'IVRY avec prise d'effet au 28 février 2022. Cette résiliation anticipée prévoit la restitution de la garantie à première demande d'un montant de 1,7M€ et du dépôt de garantie pour 168 K€. La société versera une indemnité d'éviction au bailleur d'un montant de 596 K€.

Le 7 février 2022, la société a conclu un nouveau bail avec prise d'effet au 1er mars 2022 pour une durée ferme de 6 ans. La Société transférera ainsi son siège social au 74 avenue Vladimir Ilitch Lénine à Arcueil (94110).

Guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 aura des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2021, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

La Société pourrait notamment être exposée indirectement de plusieurs façons :

- Problèmes d'approvisionnements notamment sur des composants électroniques ;
- Hausse des coûts de production des kits robotiques en lien avec la flambée des matières premières et de l'énergie ;
- Rallongement des délais d'approvisionnement de base truck pour les projets vendus en direct.

Note 22 : Tableau des filiales et participations

Nom	Pays d'immatriculation	% de détention	monnaie
BALYO INC	USA	100%	USD
BALYO APAC	SINGAPORE	100%	SGD
LIDENCE	France	100%	EUR
MOWO	France	100%	EUR

Nom	Capitaux propres au 31 déc. 2021	Chiffre d'affaires au 31 déc. 2021	Résultat au 31 déc. 2021	Valeur des titres (€)
BALYO INC	(10 629 103 EUR)	1 967 703 EUR	(160 065 EUR)	156 189
BALYO APAC	(2 708 583 EUR)	587 971 EUR	(363 147 EUR)	31 939
LIDENCE	(24 808 EUR)	-	(8 763 EUR)	1 000
MOWO	(611 987 EUR)	71 692 EUR	(12 657 EUR)	100 000

Note 23 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en K€)	Exercice 2021			
	Commissariat aux comptes		Autres Services (SACC)	
	Montant HT	%	Montant HT	%
ECOVIS	29,6	23%	-	-
DELOITTE	101,5	77%	-	-
Total des honoraires	131,1	100%	-	-
Total annuel	131,1			

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en K€)	Exercice 2020			
	Commissariat aux comptes		Autres Services (SACC)	
	Montant HT	%	Montant HT	%
ECOVIS	28,3	24%	-	-
DELOITTE	91,7	76%	-	-
Total des honoraires	119,9	100 %	-	-
Total annuel	119,9			